

Taxe d'accise—Loi

de ces engagements. Les initiatives qui se succèdent sont restreintes par les conditions financières lamentables que nous ont léguées nos prédécesseurs, lesquels s'amuseaient du fait qu'ils ne nous ont pas laissé les moyens de réaliser ce que nous avons promis.

A titre de député de la Saskatchewan, je suis fier d'avoir assisté au congrès à Prince-Albert les 4 et 5 juillet et d'avoir participé à l'élaboration de la politique de notre parti. J'ai aussi été réconforté par la déclaration faite à Prince-Albert par le chef de notre parti. Permettez-moi d'en citer un passage:

Un gouvernement fédéral progressiste conservateur reconnaîtra que l'ouest du Canada est une région spéciale qui offre ses propres défis et ses propres possibilités. Pour souligner cette confiance mutuelle, un gouvernement progressiste conservateur adoptera cinq principes de base qui régiront les nouveaux rapports qui seront formés entre les Canadiens de l'Ouest et le gouvernement fédéral.

1. Les lignes de conduite et les stratégies relatives à l'expansion économique de l'Ouest seront mises au point et appliquées par la région de l'Ouest et pour cette région parce que nous sommes convaincus qu'en fin de compte il est dans l'intérêt de tous les Canadiens que les régions soient fortes et prospères. Les différences et les préoccupations régionales ne seront plus laissées pour compte sous prétexte que toutes les régions doivent s'adapter à un modèle unique conçu à Ottawa.

2. Dans ses lignes de conduite, le gouvernement fédéral montrera qu'il reconnaît et apprécie le rôle que joue l'ouest du Canada à titre de puissant moteur de croissance et de création d'emplois dans tout le Canada. Comme priorité spéciale, le parti progressiste conservateur garantira que nos jeunes peuvent demeurer, progresser et prospérer dans leur propre région.

3. Les Canadiens de l'Ouest seront de nouveau représentés au sein du cabinet fédéral où ils occuperont des postes puissants et influents.

4. Les Canadiens de l'Ouest et leurs gouvernements provinciaux dûment élus seront respectés et entendus à titre d'associés. Les méthodes libérales d'affrontement et d'amertume seront remplacées par une attitude de collaboration, de consultation et de compréhension permanentes.

5. Un gouvernement progressiste conservateur prouvera aux Canadiens de l'Ouest en les écoutant et en prenant les mesures appropriées que le gouvernement fédéral les représente tout autant que n'importe quelle autre région. Ils considéreront de nouveau le gouvernement fédéral comme un ami et non comme une menace.

La loyauté et la confiance que les Canadiens de l'Ouest nous ont accordées continueront d'être respectées lorsque nous formerons le gouvernement national.

Bien que ces principes soient d'une importance vitale et inspirent aux Canadiens de l'Ouest l'espoir que le gouvernement fédéral peut de nouveau être vraiment de leur côté, seules des initiatives précises en matière de politique peuvent mettre ces principes en pratique. C'est l'objectif du parti progressiste conservateur.

Cet allègement du coût du combustible accordé aux producteurs du secteur primaire illustre l'une de ces initiatives précises qui ont été prises dans l'esprit du congrès de Prince-Albert. Dans l'espace de six semaines à peine, le gouvernement a fait davantage pour aider les Canadiens que le gouvernement libéral ne l'avait fait en quatre ans et demi. Je répète que nous continuerons de respecter la loyauté et la confiance que les Canadiens ont accordées à notre gouvernement.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions et des observations? Nous poursuivons le débat.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi qui tend à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise.

Les observations faites par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) m'ont bien amusé parce que les conservateurs présents à la Chambre aujourd'hui et ceux qui ont pris la parole plus tôt pendant le débat semblent éviter de dire quoi que ce soit pour répondre aux propos tenus par leur ancien critique financier.

Mon collègue, le député de Kamloops-Shuswap (Mr. Riis), a parlé de diverses observations faites par les conservateurs avant les élections. Il est curieux de noter qu'aucun des conservateurs qui prennent la parole aujourd'hui ne se reporte aux déclarations qu'ils avaient faites lorsqu'ils siégeaient du côté de l'opposition. Après avoir été portés au pouvoir, même si certains nouveaux impôts avaient été proposés dans quelques budgets libéraux...

M. Blenkarn: Pourquoi ne l'avez-vous pas interrogé à ce sujet?

M. Fulton: Il n'a parlé que d'un petit article du projet de loi. Je parlerai certainement de ses observations pendant mon discours ce matin.

J'aimerais entendre ce que certains députés conservateurs ont à dire au sujet des propos tenus par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je cite un extrait du hansard du 28 juin de cette année. Le député de Mississauga-Sud pourra vérifier ces faits en s'y reportant lui-même. Je pense que les Canadiens ont le droit de connaître le vrai visage du parti progressiste conservateur. Et cette taxe régressive me rappelle le bon mot d'Allan Fotheringham qui appelait les conservateurs en anglais les «Repressive convertibles».

Donc, le 28 juin 1984, le député de Saint-Jean-Ouest, critique financier de son parti, a tenu ces propos consignés à la page 5249 du hansard:

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement va extorquer 2,4 milliards de dollars aux consommateurs canadiens par l'entremise de la nouvelle taxe spéciale de relance, qui correspondra à une augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente. Cette année, le gouvernement va percevoir 300 millions de dollars. Comment le ministre peut-il justifier ces nouvelles taxes imposées aux consommateurs canadiens, qu'il assomme en même temps par une hausse des taux d'intérêt? Comment peut-il justifier ces mesures, le chômage qu'elles vont provoquer et la récession qui s'ensuivra?

Je voudrais que les collègues conservateurs du député de Saint-Jean-Ouest me disent si ce dernier faisait simplement de l'esbrouffe ou s'il savait de quoi il parlait. Le député, aujourd'hui ministre de la Justice, a déjà été ministre des Finances. Je suppose que tous les conservateurs appuyaient son point de vue, à savoir que cette hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente allait accroître le chômage et aggraver la récession.

Je n'ai pas encore entendu un député conservateur nous expliquer pourquoi cette taxe est nécessaire—taxe que l'on pourrait facilement remplacer comme je vais l'expliquer—ni pourquoi le député de Saint-Jean-Ouest était dans l'erreur alors que l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) a parfaitement raison.

Je vais expliquer aux Canadiens pourquoi le projet de loi C-17 est une mesure tellement régressive à cause de ses conséquences pour les travailleurs, les pauvres, les jeunes et les personnes âgées. Cette surtaxe spéciale, qui s'ajoute à la taxe de vente fédérale, découle du budget du mois d'avril 1983. Elle s'applique à compter du 1^{er} octobre dernier jusqu'au 31 décembre 1988.

La taxe de vente fédérale est relevée de 1 p. 100 pour un certain nombre d'articles. D'abord, les matériaux de construction. A cet égard, je me demande comment elle affectera l'ensemble du secteur du bâtiment domiciliaire au Canada. Ensuite, la taxe sur les boissons alcooliques et les produits du tabac est portée de 12 à 13 p. 100. Il s'agit encore là d'une taxe très régressive. Troisièmement, la taxe sur tous les autres produits imposables passe de 9 à 10 p. 100.